

CCAS DE QUINCIEUX

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 FEVRIER 2021

Compte rendu du 23 février 2021

Le vingt-deux février deux mille vingt-et-un, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à 18h30 sur convocation adressée le dix-huit février deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monique AUBERT vice-présidente.

Secrétaire de séance : Elodie FEUILLET

11 membres en exercice, 8 présents, 10 votants ; 18h40 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Absente excusée : Marie-Claire GUICHERT,

Absents ayant donné pouvoir : Pascal DAVID à Monique AUBERT,
Céline PIN à Elodie FEUILLET.

I. Approbation du Compte-rendu du 11 janvier 2021

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

II. Communication des décisions prises par délégation

Néant.

III. Projet de délibération

Délibération 2021-02_Débat d'orientations budgétaires 2021

Le Président expose au Conseil d'administration que le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une étape impérative avant l'adoption du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que pour les leurs établissements publics administratifs.

Il doit, depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil d'administration.

Il doit être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations du budget.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Prend acte de la tenue du Débat d'orientation budgétaire au titre de l'année 2021 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

IV. Questions diverses :

1/ Les membres du Conseil ont quelques questions concernant la Loi de Finances pour 2021, et notamment :

- **L'Aide à la Vie Partagée** : cette nouvelle aide a pour but d'accélérer le déploiement de l'habitat inclusif. Aussi appelés habitats accompagnés, partagés et intégrés à la vie locale (API), ces lieux de vie constituent une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement pour des personnes en perte d'autonomie en raison de leur âge ou de leur handicap. Réglementés par la loi Elan (relative à l'Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018), ils se présentent comme des logements ordinaires où les habitants partagent des espaces communs et un projet de vie sociale, tout en bénéficiant d'espaces de vie privatifs. Ces derniers sont peu nombreux –5 à 10 en moyenne – et peuvent être locataires, colocataires ou propriétaires. Il n'y a pas de suivi médical mais les habitants peuvent solliciter, s'ils le souhaitent, un accompagnement social et une offre de service sanitaire, sociale ou médico-sociale individualisée. Les logements, du parc privé ou social, doivent être situés à proximité des transports, commerces et services.

- **Le repas à 1€ pour les étudiants** : afin de répondre à la précarité étudiante, aggravée par la pandémie de coronavirus, le gouvernement a mis en place depuis fin janvier, des repas à 1 euro dans les restaurants universitaires.

Elodie FEUILLET précise que la mesure est bien appliquée depuis quelques semaines dans les universités.

- **RSA Jeunes** : d'un montant de 300 à 400 euros, cette aide serait destinée aux 18-25 ans sortis du système scolaire et des autres dispositifs d'aide. La mesure, d'une enveloppe de 10 millions d'euros, sera proposée au prochain conseil métropolitain, le 15 mars, en vue de premiers versements en juin 2021.

2/ Tickets Sport Culture : il est noté au ROB que 20 tickets ont d'ores & déjà été réglés par le CCAS. 40 tickets ont été distribués initialement.

3/ Chômage partiel dans les entreprises : Françoise CHAMPAVIER fait un point sur ce dispositif dans le contexte sanitaire actuel, en expliquant par exemple les difficultés que rencontrent les sociétés à couvrir leurs charges mensuelles même avec les aides de l'Etat, ainsi que les difficultés de certains employés qui ne perçoivent pas le chômage partiel de leur employeur, lui-même en difficulté (l'Etat verse aux employeurs qui se chargent de distribuer aux salariés).

4/ Restos du Cœur : quelques quincierots se rendent aux Restos du Cœur de Neuville. Il avait été proposé lors du précédent conseil d'administration que Pierre LORCHEL fasse le relais et rencontre les personnes avant qu'elles ne se rendent aux permanences. Il est précisé qu'il ne sera fait appel à lui qu'en cas de difficultés à faire cette démarche.

5/ Lydie GONZALEZ demande s'il existe au sein du CCAS une aide à la « gestion du budget » pour les familles en difficultés ? le but étant d'aider les personnes avant qu'elles n'aient de dettes.

Ce type d'aide n'existe pas à Quincieux ; la Maison de la Métropole de Neuville Sur Saône a les compétences pour proposer ce type d'aide.

La séance est levée à 19h40.

Le secrétaire,
Elodie FEUILLET



La Vice-Présidente
Monique AUBERT

